

PROGRAMME DE FORMATION

Les coûts pédagogiques de ces formations sont intégralement pris en charge par le fonds de formation.

Accompagner les équipes confrontées aux troubles psychiques des locataires

Cette formation vise à développer des capacités d'actions des collaborateurs confrontés à des situations de souffrance des locataires, à des impasses ou difficultés, pour arriver à acquérir une plus grande efficacité et qualité des interventions.

Objectifs de la formation :

Permettre aux cadres de proximité, CESF, équipes d'ingénierie sociale, cadres de gestion locative de :

- appréhender les problématiques liées aux troubles de santé mentale ;
- accompagner les collaborateurs de terrain confrontés quotidiennement aux locataires atteints de troubles psychologiques ;
- développer la concertation inter services autour des problèmes liés aux locataires ;
- connaître les acteurs-relais institutionnels susceptibles d'être sollicités.

Public visé :

Cadres de proximité, CESF, équipes d'ingénierie sociale, cadres de gestion locative.

Nombre de stagiaires : 12

Nombre de jours : 1

Organisme de formation : CEFLU

Contenu pédagogique

1 – Inventaire collégial des principales problématiques rencontrées :

- Profils de locataire
- Effets induits sur l'environnement
- Impact sur l'entreprise et les professionnels de terrain

2 – Principaux troubles du comportement et pathologies :

- Syndrome de Diogène
- Schizophrénie ; Paranoïa ; Maladie d'Alzheimer et autres démences
- Définition – Description – Risques associés – Conduite à tenir

3 – Conduites addictives : Drogues et Alcool

- Qu'est-ce que l'usage nocif ?
- Quels effets sur le comportement ?
- Risques associés et conduite à tenir

4 – Engagement du bailleur auprès du personnel de proximité :

- Identifier les attentes des salariés de terrain vis-à-vis de l'entreprise et de la hiérarchie.
- Développer le soutien, apporter des réponses, favoriser la résolution de problèmes.
- Créer une boîte à outils : échanges, partage et mutualisation des pratiques.

5 – Interventions du bailleur :

- Connaître le champ d'action et les limites
- Identifier les interlocuteurs institutionnels à solliciter
- Développer le partenariat